

GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Commune recherchée :

77140 Nemours

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :



INONDATION



sur ma commune :
EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE



sur ma commune :
EXISTANT



SÉISME



sur ma commune :
FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN



sur ma commune :
EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



sur ma commune :
MODÉRÉ



FEU DE FORêt



sur ma commune :
EXISTANT



RADON



sur ma commune :
FAIBLE

2 Risques technologiques identifiés :



CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



sur ma commune :
CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

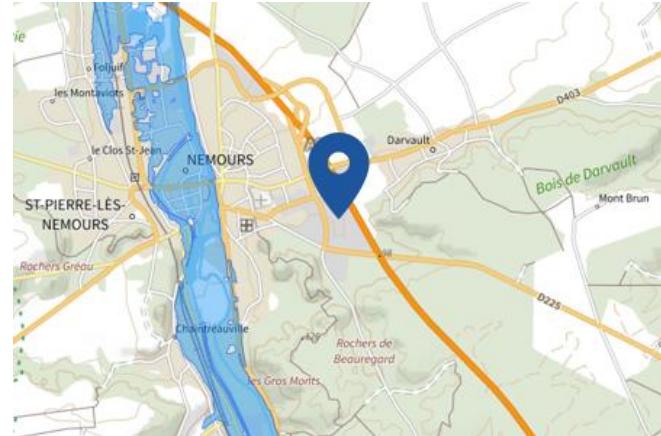


sur ma commune :
CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Nemours

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRI vallée du Loing

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI vallée du Loing a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 03/08/2001

Date d'approbation : 03/08/2006

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



AZI : Loing

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Nemours



PAPI : PAPI du Bassin du Loing

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 45DREAL20200001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par ruissellement et coulée de boue
- Par remontées de nappes naturelles

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM77

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau

7 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

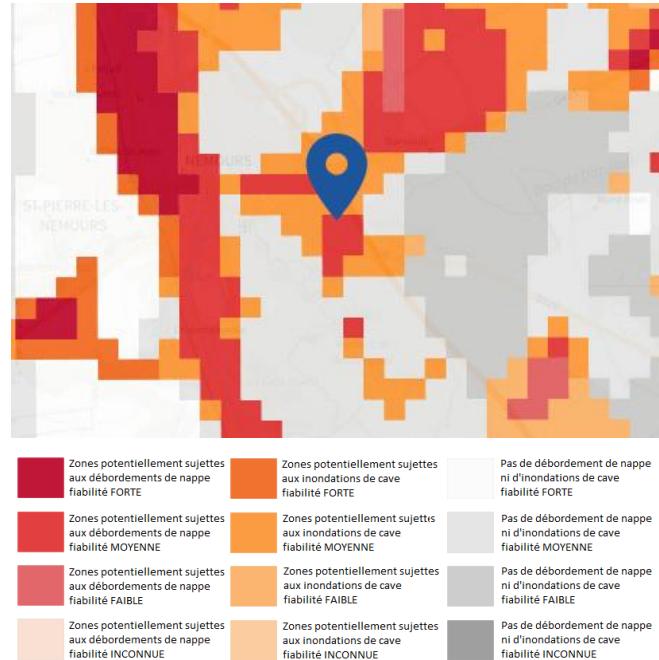
| Code NOR | Libellé | Début le | Sur le journal officiel du |
|--------------|-----------------------------------|------------|----------------------------|
| INTE1615488A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 28/05/2016 | 09/06/2016 |
| INTE0200563A | Inondations et/ou Coulées de Boue | 04/06/2002 | 09/11/2002 |
| INTE9900627A | Mouvement de Terrain | 25/12/1999 | 30/12/1999 |
| NOR19860825 | Inondations et/ou Coulées de Boue | 17/06/1986 | 06/09/1986 |
| NOR19831005 | Inondations et/ou Coulées de Boue | 17/07/1983 | 08/10/1983 |
| NOR19830516 | Inondations et/ou Coulées de Boue | 01/04/1983 | 18/05/1983 |
| NOR19830111 | Inondations et/ou Coulées de Boue | 08/12/1982 | 13/01/1983 |

Risque de remontées de nappe sur Nemours

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



PAPI : PAPI du Bassin du Loing

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 45DREAL20200001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par ruissellement et coulée de boue
- Par remontées de nappes naturelles

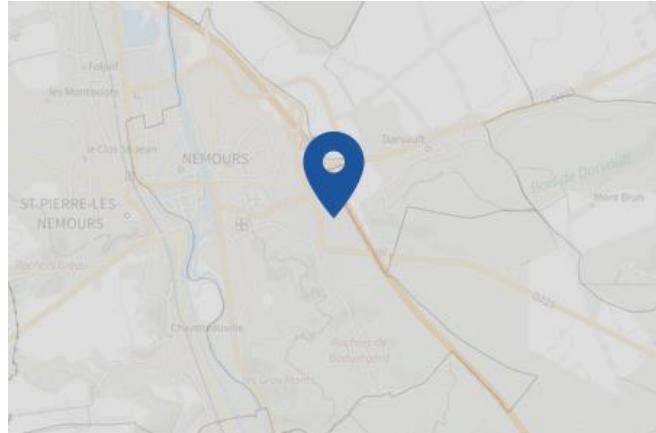
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Nemours

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Nemours

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

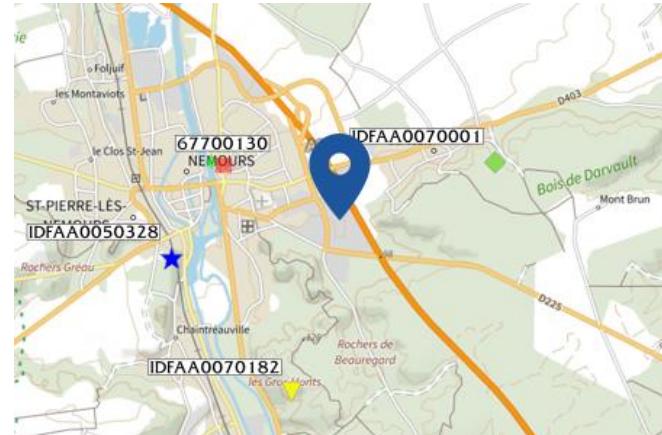
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement



Informations détaillées :



DDRM : DDRM77

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Tassements différentiels

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

2 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

| Code NOR | Libellé | Début le | Sur le journal officiel du |
|--------------|----------------------|------------|----------------------------|
| INTE2127287A | Mouvement de Terrain | 28/05/2016 | 28/09/2021 |
| INTE9900627A | Mouvement de Terrain | 25/12/1999 | 30/12/1999 |

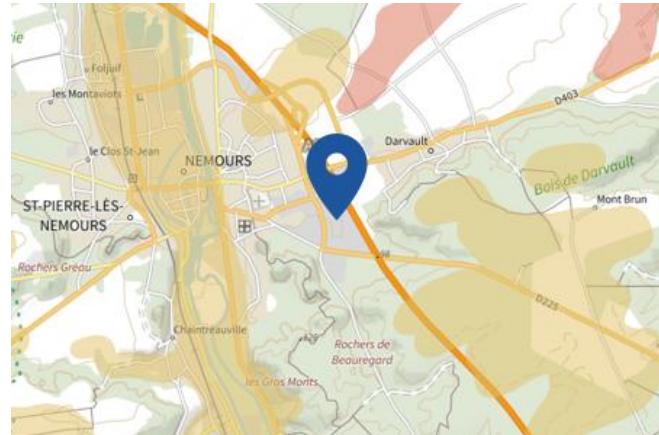
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Nemours

 Risque sur la commune MODÉRÉ

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



 Faible  Modéré  Important

Informations détaillées :



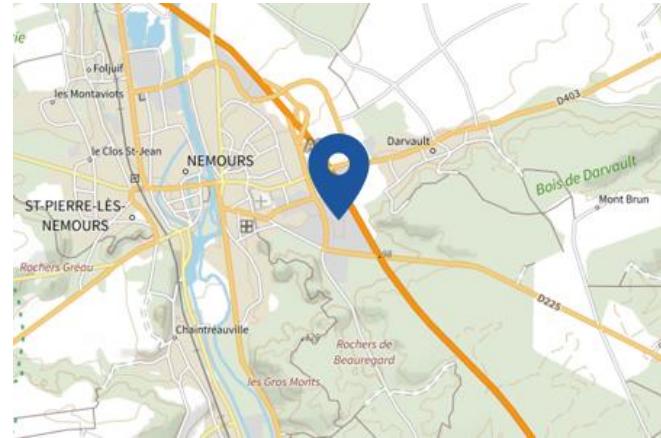
RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

Risque de feu de forêt sur Nemours

Risque sur la commune EXISTANT

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



-  Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique
-  Zonage informatif des obligations légales de débroussaillement

Informations détaillées :



DDRM : DDRM77

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Feu de forêt

Risque radon sur Nemours

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Faible Modéré Important

Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

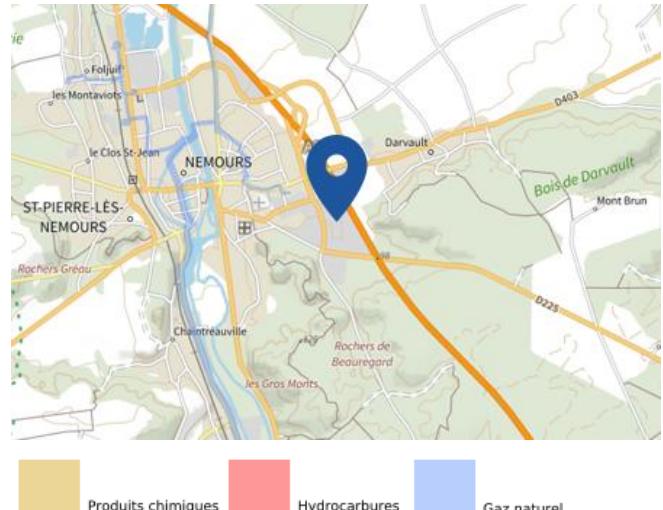
Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de 1/3.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Nemours

 Risque sur la commune CONCERNÉ

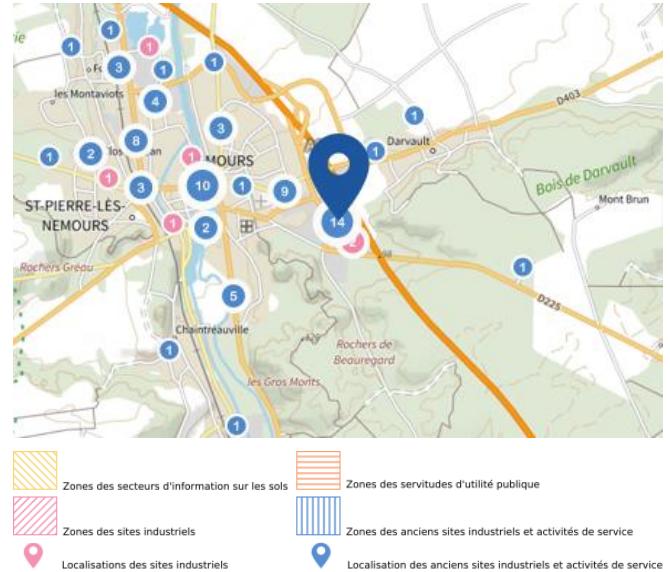
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Nemours

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

3 mouvements de terrain recensés dans la commune

| Identifiant | Type | Lieu |
|-------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 67700121 | Glissement | Dans la rive droite de la Vallée du Loing, intersection des cours du Loing |
| 67700122 | Chute de blocs / Eboulement | Pont de la RD 403 |
| 67700130 | Glissement | |

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

1 cavités recensées dans la commune

| Identifiant | Type | Nom |
|--------------|-----------|------------------|
| IDFAA0070182 | naturelle | Nemours / Grotte |

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

3 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

| Identifiant | Nom établissement | Statut instruction |
|--------------|----------------------------|--------------------|
| SSP000614701 | SOCIETE ACI SA NEMOURS | Clôturée |
| SSP000612701 | SOCIETE DES PETROLES SHELL | Clôturée |
| SSP000613401 | WEBERT (ex CHARGERAUD) | En cours |

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

85 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

| Identifiant | Nom établissement | Etat | Activité principale |
|-------------|--------------------------------------|-------------|---------------------|
| SSP3877963 | Station-service | Indéterminé | |
| SSP3877962 | Dépôt d'hydrocarbures | Indéterminé | |
| SSP3877961 | Fabrique d'engrais | Indéterminé | |
| SSP3877960 | Atelier de bijouterie | Indéterminé | |
| SSP3877959 | Fabrique de colle de gélatine | Indéterminé | |
| SSP3877958 | Fabrique de cycles | Indéterminé | |
| SSP3877957 | Fabrique d'eau de javel | En arrêt | |
| SSP3877956 | Fabrique d'eau de javel | Indéterminé | |
| SSP3877955 | Fabrique d'eau de javel | Indéterminé | |
| SSP3877954 | Fonderie de fer | Indéterminé | |
| SSP3877953 | Mégisserie | Indéterminé | |
| SSP3877952 | Tannerie | Indéterminé | |
| SSP3877947 | Buanderie | Indéterminé | |
| SSP3877946 | Tôlerie - Peinture | Indéterminé | |
| SSP3877945 | Station-service | Indéterminé | |
| SSP3877944 | Station-service | Indéterminé | |
| SSP3877943 | Station-service | Indéterminé | |
| SSP3877942 | Station-service | Indéterminé | |
| SSP3877941 | Station-service - Epicerie | Indéterminé | |
| SSP3877940 | Station-service | Indéterminé | |
| SSP3877939 | Station-service - Garage | Indéterminé | |
| SSP3877938 | Station-service - Garage | Indéterminé | |
| SSP3877937 | Station-service - Marchand de cycle | Indéterminé | |
| SSP3877936 | Station-service | Indéterminé | |
| SSP3877935 | Station-service - Garage | Indéterminé | |
| SSP3877934 | Station-service - Garage | Indéterminé | |
| SSP3877933 | Usine à gaz | Indéterminé | |
| SSP3876928 | MAXI COOP | Indéterminé | |
| SSP3876416 | Verrerie | En arrêt | |
| SSP3876197 | Station-service | En arrêt | |
| SSP3876195 | Soufflage de verre | Indéterminé | |
| SSP3875962 | Station-service | Indéterminé | |
| SSP3875961 | Station-service | Indéterminé | |
| SSP3875956 | Station-service | Indéterminé | |
| SSP3875955 | Garage - Station-service | En arrêt | |
| SSP3875953 | Station-service | Indéterminé | |
| SSP3875818 | Dépôt d'hydrocarbures | En arrêt | |
| SSP3875817 | Fabrication et/ou transformation des | Indéterminé | |

Rapport de risques

| Identifiant | Nom établissement | Etat | Activité principale |
|-------------|-------------------------------------------|-------------|---------------------|
| SSP3875816 | Mécanique générale | Indéterminé | |
| SSP3875815 | Garage | Indéterminé | |
| SSP3875427 | Raffinage de corps gras | Indéterminé | |
| SSP3875399 | Garage | En arrêt | |
| SSP3875398 | Garage | En arrêt | |
| SSP3875397 | Station-service | En arrêt | |
| SSP3875396 | Garage | En arrêt | |
| SSP3875258 | Fabrication de jeux éducatifs et matériel | Indéterminé | |
| SSP3875242 | Station-service | Indéterminé | |
| SSP3875140 | Garage | Indéterminé | |
| SSP3875139 | Transports urbains et régionaux | Indéterminé | |
| SSP3875135 | Atelier de métaux, Ex. Tôlerie et | Indéterminé | |
| SSP3875129 | Dépôt d'hydrocarbures | Indéterminé | |
| SSP3874995 | Gare routière | En arrêt | |
| SSP3874994 | Blanchisserie | En arrêt | |
| SSP3874993 | Station-service | En arrêt | |
| SSP3874992 | Station-service | Indéterminé | |
| SSP3874874 | Dépôt d'hydrocarbures | Indéterminé | |
| SSP3874791 | Carrosserie | En arrêt | |
| SSP3874687 | Dépôt d'hydrocarbures | En arrêt | |
| SSP3874550 | Dépôt d'hydrocarbures | Indéterminé | |
| SSP3874414 | Garage - Station-service | Indéterminé | |
| SSP3874297 | Station service | Indéterminé | |
| SSP3874294 | Atelier de montage de jeux | En arrêt | |
| SSP3874293 | Atelier de montage, fournitures | Indéterminé | |
| SSP3874195 | Fabrication, transformation et/ou dépôt | En arrêt | |
| SSP3874194 | Garage | En arrêt | |
| SSP3873891 | Mécanique | Indéterminé | |
| SSP3873794 | Transports routiers | Indéterminé | |
| SSP3873792 | Usine de traitement de surfaces | En arrêt | |
| SSP3873593 | Garage | Indéterminé | |
| SSP3873591 | Garage | Indéterminé | |
| SSP3873590 | Atelier de chaudronnerie | Indéterminé | |
| SSP3873432 | Garage | Indéterminé | |
| SSP3873189 | Transports routiers | Indéterminé | |
| SSP3873078 | Négoce de matériaux de construction | Indéterminé | |
| SSP3873046 | Magasin SUMA | Indéterminé | |
| SSP3873044 | Mécanique générale | En arrêt | |
| SSP3873018 | Collège d'Enseignement Technique | En arrêt | |
| SSP3872864 | Dépôt de vidange | Indéterminé | |
| SSP3872863 | Station-service | En arrêt | |
| SSP3872862 | Station-service | En arrêt | |
| SSP3872548 | Traitement de surface | Indéterminé | |
| SSP3872421 | Matériel et fournitures pour laboratoires | Indéterminé | |
| SSP3872341 | Garage | Indéterminé | |

Rapport de risques

| Identifiant | Nom établissement | Etat | Activité principale |
|-------------|--------------------------------|-------------|----------------------------------------------------|
| SSP3872338 | | Indéterminé | |
| SSP609072 | AXIANE MEUNERIE (ex Moulins de | En arrêt | Location de terrains et d'autres biens immobiliers |



QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation
OU IDENTIFIEZ un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORêt ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été
- ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation
- RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- JETEZ vos mégots dans un cendrier. Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- DONNEZ L'ALERTE en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES (bouteilles de gaz, etc.)
- RENTREZ le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- ABRITEZ-VOUS dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- OCCULTEZ LES AÉRATIONS et les bas de porte avec des linge mouillés
- COUVREZ-VOUS le nez et la bouche avec un linge humide
- LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT pour faciliter l'accès des pompiers
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE